



République du Congo

Plan d'Investissement National

Décision adoptée par courrier le 29 Octobre 2018

EB.2018.13

Considérant

- a. La [décision EB.2017.04](#) d'extension sans coût de la République du Congo sur le don de préparation du Plan d'Investissement National ;
- b. La [décision EB.2017.17](#) sur le Cadre d'Investissement National (CIN) de la République du Congo;
- c. La [décision EB.2018.02](#) sur le partenariat entre la République du Congo et CAFI;
- d. La [décision EB.2018.09](#) sur le Cadre d'Investissement de la République du Congo
- e. La soumission de la version 7 du Plan d'Investissement National par le Gouvernement le 28 août 2018 pour une seconde revue par les évaluateurs indépendants, avec la matrice de réponses aux commentaires de la première revue
- f. Les recommandations de la deuxième revue indépendante du Cadre d'Investissement transmises le 4 septembre 2018 ;

Le Conseil d'Administration de CAFI

1. Réitère ses remerciements et félicite le Gouvernement de la République du Congo pour la qualité du dialogue, le travail conduit et la collaboration avec CAFI dans le cadre de l'élaboration du Cadre d'Investissement National ;
2. Considère que le Cadre d'Investissement National de la République du Congo constitue une bonne base pour initier la négociation de la Lettre d'Intention entre la République du Congo et le Conseil d'Administration de CAFI, sous réserve que CAFI et le Gouvernement s'accordent sur les modalités liées à la conduite du processus ;

3. Décide de désigner la France, en tant que Présidente du Conseil d'Administration de CAFI, avec l'appui de l'Union Européenne, pour mener les négociations de la Lettre d'Intention, en collaboration et en consultation étroites avec tous les membres du Conseil d'administration de CAFI, la coordination sur un plan technique étant assurée par le Secrétariat de CAFI tel que mentionné par les Termes de référence et la décision EB.2015.07 de CAFI ;
4. Félicite le Gouvernement de la République du Congo pour la décision prise par Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, de piloter le suivi de la mise en oeuvre du Plan National d'Investissement, conformément aux dispositions de la Déclaration Conjointe de CAFI ;
5. Rappelle les conclusions de la mission des 5 et 7 avril 2018 qui soulignent le caractère politique de la Lettre d'Intention et la nécessité de l'implication des ministères sectoriels clé (forêt, agriculture, aménagement du territoire, foncier, environnement, énergie) dans la négociation de cette Lettre et le suivi de sa mise en œuvre, à un niveau d'expertise idoine à même de faire directement rapport aux autorités compétentes ;
6. Décide de poursuivre le dialogue avec le Gouvernement sur les arrangements institutionnels ;
7. Prie le Gouvernement de la République du Congo de conduire une dernière revue du Plan d'Investissement pour i) prendre en compte les conclusions, notamment les mesures de gouvernance, de la négociation de la Lettre d'Intention, disposer d'un résumé exécutif pour décideurs et harmoniser la vision, ii) répondre aux derniers commentaires émis par les évaluateurs indépendants, iii) assurer la mise en cohérence sur le fond et la forme du document.